

La stratégie REER du grand coup



SFR | SERVICE
FISCALITÉ
ET RETRAITE

STRATÉGIE PLACEMENTS ET FISCALITÉ N° 24

Quand approche la fin de l'année, de nombreux Canadiens se disent que le temps est venu de cotiser à leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Que vous ayez l'habitude de cotiser régulièrement à votre REER tout au long de l'année ou que vous versiez une cotisation annuelle unique juste avant la date limite¹, il existe une stratégie qui mérite votre attention.

¹ La date limite pour cotiser à un REER est le 60^e jour suivant la fin de l'année.

Le scénario classique

En règle générale, les gens demandent à leur conseiller de leur indiquer combien ils doivent verser dans leur REER pour espérer atteindre leurs objectifs à la retraite. Toutefois, il n'est pas rare que ces mêmes gens ne disposent pas des liquidités nécessaires pour verser la cotisation souhaitée. Ils versent donc dans leur REER le montant dont ils disposent dans l'immédiat et se font la promesse qu'ils investiront leur remboursement d'impôt quand ils le recevront.

LES FAITS

Prenons l'exemple d'une personne qui dispose de 7 000 \$ et dont le taux d'imposition marginal est de 40 %. Si elle cotise ce montant dans les 60 premiers jours de 2013, elle pourra le déduire de son revenu imposable dans sa déclaration de 2012. Il en résultera un remboursement d'impôt de 2 800 \$ (7 000 \$ x 40 %) que la personne pourra verser dans son REER et déduire de son revenu imposable lorsqu'elle produira sa déclaration de revenus de 2013. Certes, le remboursement d'impôt de 2 800 \$ ne pourra être déduit du revenu imposable tant que la déclaration de revenus de 2013 n'aura pas été produite, mais il reste que la cotisation totale au REER de cette personne est maintenant de 9 800 \$. Bien qu'il s'agisse là d'une stratégie préférable au simple fait de dépenser le remboursement d'impôt, il existe une autre solution pour augmenter votre cotisation au REER l'année même et à peu de frais.

LA STRATÉGIE REER DU GRAND COUP²

Cette stratégie consiste à souscrire un prêt REER d'un montant égal à la somme que vous prévoyez recevoir en remboursement d'impôt, puis à utiliser ce dernier pour rembourser votre emprunt. La stratégie du Grand Coup permet de verser une cotisation REER plus importante et de demander une déduction immédiatement. Elle vous permet aussi de faire fructifier davantage d'argent, plus rapidement, dans un placement à l'abri de l'impôt.

LES CHIFFRES

Voici comment calculer le montant du prêt que vous devriez souscrire afin de pouvoir le rembourser intégralement lorsque vous recevrez votre remboursement d'impôt.

$$\frac{(\text{Montant disponible} \times \text{Taux d'imposition marginal})}{(1 - \text{Taux d'imposition marginal})}$$

Reprenons notre exemple d'une personne qui dispose de 7 000 \$ et dont le taux d'imposition marginal est de 40 %; cette personne pourrait emprunter jusqu'à 4 667 \$.

$$\frac{(7\,000 \$ \times 40 \%) = \text{Emprunt de } 4\,667 \$}{60 \%}$$

À titre indicatif seulement.

DONNER UN GRAND COUP

En empruntant 4 667 \$ vous augmenteriez la cotisation totale à votre REER de 1 867 \$ (11 667 \$ c. 9 800 \$, tel qu'indiqué ci-après) et vous pourriez déduire le plein montant de votre cotisation de votre revenu de 2012.

Comparons les deux scénarios :

Cotisation totale au REER			
Réinvestir le remboursement	(\$)	Emprunter	(\$)
Montant versé (2012)	7 000	Montant versé (2012)	7 000
Remboursement (2013)	2 800	Emprunt (2012)	4 667
Total	9 800	Total	11 667

À titre indicatif seulement.

² On présume qu'aucun autre facteur ne viendra influencer sur le montant total du remboursement d'impôt.

COÛT DE L'OPÉRATION

Ce qu'il en coûte pour mettre cette stratégie en application est réellement minime.

Coût de l'opération	(\$)
Remboursement 11 667 \$ x 40 %	4 667
Emprunt	(4 667)
Intérêts sur 90 jours	(40)*
Non couvert par le remboursement	40

*Le taux du prêt REER utilisé dans cet exemple est de 3,50 %.
À titre indicatif seulement.

Tout dépendant de la date à laquelle vous produisez votre déclaration de revenus et de la méthode utilisée, vous devriez recevoir votre remboursement dans un délai de 8 à 10 semaines. Les déclarations de revenus qui sont produites par voie électronique sont souvent traitées par l'Agence du revenu du Canada dans les 10 jours. Comme le démontre notre exemple, même si le remboursement d'impôt demande 90 jours, pourvu que le prêt soit immédiatement remboursé, le coût de l'opération non couvert par le remboursement d'impôt n'est que de 40 \$.

IMPORTANT

De nombreuses institutions financières proposent des prêts REER à des taux d'intérêt très concurrentiels et certaines permettent que le premier remboursement soit différé assez longtemps pour qu'entretiens vous receviez votre remboursement d'impôt. Les intérêts sont calculés sur le solde du prêt mais celui-ci peut être intégralement remboursé en tout temps.

LE CANDIDAT IDÉAL

La stratégie REER du Grand Coup conviendra à ceux qui :

- Prévoient cotiser à leur REER dans les 60 premiers jours de l'année
- Ne disposent pas des liquidités nécessaires pour verser la cotisation souhaitée
- Ont des droits de cotisation non utilisés suffisants

LES MESURES À PRENDRE

Pour bénéficier de la stratégie REER du Grand Coup, il faut :

- Souscrire un prêt REER dont le montant sera égal (ou inférieur) à celui du remboursement d'impôt que l'on prévoit recevoir
- Rembourser le prêt REER au moyen du remboursement d'impôt

Le financement des placements par emprunt ne convient qu'aux épargnants ayant une très grande tolérance au risque. Vous devez bien comprendre les risques et les avantages liés aux prêts placement, car l'effet de levier peut amplifier les pertes comme les gains. Le candidat idéal a un horizon de placement à long terme et il est prêt à tolérer un degré de risque élevé. La valeur de vos placements fluctuera et n'est pas garantie, mais vous devrez néanmoins assurer le service des intérêts ainsi que le paiement de l'impôt, et rembourser la totalité de votre emprunt. Veillez à prendre connaissance des conditions de votre contrat de prêt ainsi que des documents d'information sur votre placement. Le courtier et le conseiller ont la responsabilité de déterminer la pertinence des placements pour leurs clients et de les informer des risques associés aux placements financés par emprunt.



POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER OU VISITEZ MANUVIE.CA/INVESTISSEMENT



 **Investissements Manuvie**

Pour votre avenir^{MC}

Les commentaires formulés dans la présente publication ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne doivent pas être considérés comme un avis donné en matière de placements ou de fiscalité à l'égard d'un cas précis. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes et les mots « Solide, Fiable, Sûre, Avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.